

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-39(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Date de convocation : 20 mai 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 5 (4 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le 07 JUIN 2021

Étaient présents : Monsieur Robert GAY, 1^{er} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 2^{ème} vice-présidente (ayant donné pouvoir à monsieur Pierre POURCIN).

Objet : Engagement du SDIS 04 – Projet PRODIGE 2

Le Président expose :

Dans le cadre de la fin de sa programmation 2014-2020, le programme Interreg ALCOTRA a récemment ouvert un appel à projet appelé Alcotra – Passerelle. Cet appel à projet a pour objectif de poursuivre les objectifs de projets déjà financés par le programme et d'offrir la possibilité d'actions supplémentaires.

Dans cette optique, le SDIS 04 s'est proposé pour diriger la conception d'une proposition de projet basée sur les acquis du projet PRODIGE.

Les anciens partenaires du projet ont tous été sollicités et parmi eux, la Fondation LINKS, partenaire de longue date du SDIS 04.

Le projet poursuivra les objectifs initiés par le projet PRODIGE, notamment l'adaptation de la plateforme de réalité virtuelle développée par la Fondation LINKS pour son usage par les services de premier secours.

A cette fin, le SDIS 04 prévoit de concentrer son action sur la mise en place d'une « Unité mobile de formation VR », permettant ainsi d'obtenir le financement partiel d'un véhicule et de matériel informatique dont l'acquisition était prévue par le SDIS 04.

Le SDIS 04 sera également sollicité pour le recueil d'une liste de besoins des agents de premier secours vis-à-vis de l'utilisation de la plateforme de réalité virtuelle développée, la production de scénarios et l'organisation d'exercices visant à la tester.

Il est à noter que cet appel à projet est soumis à des règles spéciales concernant le cofinancement des activités. En effet, l'appel à projet Alcotra – Passerelle représente en réalité l'occasion pour le programme Alcotra de faire usage du reliquat de budget de la programmation 2014-2020. Ainsi, le taux de financement FEDER du projet sera évolutif en fonction de la somme effectivement restante lors de la conclusion de tous les autres projets Alcotra encore en cours.

Le programme Alcotra garantit ainsi un taux de financement de FEDER de 20% du budget total du projet, qui sera amené à évoluer au cours du projet jusqu'à potentiellement atteindre le taux maximal habituel de 85% du budget total du projet.

Il ressort des premiers travaux préparatoires sur la proposition de projet que le projet PRODIGE 2 représenterait un budget total de 1 000 000 €.

En tant que chef de file du projet, et en accord avec les conditions de répartition du budget entre partenaires fixées par l'appel à projet, le SDIS 04 devrait pouvoir compter sur un budget de 350 000 € pour la réalisation de ses actions.

Chef de file : SDIS 04

Partenaires : Ithaca (Délégitaire de la Fondation LINKS), Cité Métropolitaine de Turin, SDIS 05
Il convient d'autoriser le Président du SDIS 04 à signer la convention de coopération du projet PRODIGE 2 et l'ensemble des documents attachés au projet.

Budget pour le SDIS 04 : 330 000€

Dont :

- 132 300€ en frais de personnel
- 19 845€ en frais de bureau et administratifs
- 3 000€ en frais de déplacement
- 40 000€ en frais de services externes
- 134 855€ en dépenses d'équipement

Il convient d'autoriser le Président du SDIS 04 à signer la convention de coopération du projet PRODIGE 2 et l'ensemble des documents attachés au projet.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN

